THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2017 à 18 heures

DELIBERATION

Délégués en exercice :	**67**
Délégués présents :	49
Délégués ayant donné pouvoir :	10
Délégués votants :	**59**

Date de convocation du Conseil : 11/07/2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à PERRIGNIER sous la présidence de M Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS	☑			
	T	Astrid BAUD-ROCHE			☑	Jean DENAIS
	T	Jean-Yves MORACCHINI	☑			
	T	Muriell DOMINGUEZ	☑			
	T	Charles RIERA	☑			
	T	Michèle CHEVALLIER	☑			
	T	Gilles CAIROLI		☑		
	T	Marie-Christine DESPREZ	☑			
	T	Christian PERRIOT	☑			
	T	Jocelyne RAYMOND	☑			
	T	Gilles JOLY		☑		
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	☑			
	T	Alain COONE	☑			
	T	Sophie CHESSEL	☑			
	T	François PRADELLE	☑			
	T	Brigitte JACQUESSON			☑	Jean-Yves MORACCHINI
	T	Christophe ARMINJON	☑			
	T	Marion LENNE		☑		
	T	Jean-Claude TERRIER		☑		
	T	Brigitte MOULIN		☑		
	T	Jean DORCIER	☑			
	T	Guillaume DEKKIL		☑		
	T	Françoise BIGRE-MERMIER		☑		
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL			☑	Bernard HUVENNE
	T	Monique ROCH	☑			
	T	Christian TRIVERIO			☑	Monique ROCH
	T	Bernard HUVENNE	☑			
Douvaine	T	Jean-François BAUD			☑	Jean NEURY
	T	Claire CHUINARD			☑	Georges LAPRAZ
	T	Georges LAPRAZ	☑			
	T	Olivier BARRAS	☑			
Bons-en-Chablais	T	Patrice BEREZIAT	☑			
	T	Marie-Thérèse TURENNE	☑			
	T	André BETEMPS			☑	Patrice BEREZIAT
	T	Jean-Paul GONTHIER	☑			
Allinges	T	François DEVILLE	☑			
	T	Muriel DESPRES	☑			
	T	Gilles NEURAZ	☑			
Veigy-Foncenex	T	Bernard CODER			☑	Suzanne BRYE
	T	Jean NEURY	☑			
	T	Suzanne BRYE	☑			
Messery	T	Serge BEL	☑			
	T	Claude GERARD	☑			

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

THONON
agglomération

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD	☑			
	T	Bernard FICHARD	☑			
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR	☑			
	T	Christian VULLIEZ		☑		
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	☑			
	T	Dominique JORDAN	☑			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	☑			
	T	Frédéric GIRARDOT	☑			
Massongy	T	François ROULLARD			☑	Muriel ARTIQUE
	T	Muriel ARTIQUE	☑			
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	☑			
	T	Jean-Yves MEYNET			☑	Joseph DEAGE
Loisin	T	Dominique BONAZZI	☑			
	S	Laëtitia VENNER				
Ballaison	T	Christophe SONGEON				
	S	Michèle NEYROUD	☑			Suppléante de C. SONGEON
Armoy	T	Daniel CHAUSSEE	☑			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	☑			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	☑			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGNARD	☑			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG	☑			
	S	Aline DURET				
Orcier	T	Thérèse BAUD	☑			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	☑			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Draillant	T	Lucien CHESSEL	☑			
	S	Pascal GENOUD				
Lully	T	René GIRARD	☑			
	S	Hervé BURGNIARD				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	☑			
	S	Laurent GRILLON				

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

Invités

Lionel BOULENS, Services CA
Nicolas BAILLY, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

Muriell DOMINGUEZ a été élue secrétaire

THONON
agglomération

N° DEL2017.263
URBANISME – Modification n°1 du PLU de Thonon-les-Bains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8 à L. 153-10, et L. 153-36 à L153-44,
VU la loi n°20144-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1er janvier 2017,
VU le PLU de la Commune de Thonon approuvé le 18 décembre 2013,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Thonon-les-Bains en date du 14 décembre 2016 adoptant le principe de l'engagement d'une procédure de modification du PLU,
VU l'arrêté de M. le Maire de Thonon-les-Bains en date du 28 décembre 2016 prescrivant la modification n°1 du plan local d'urbanisme,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Thonon-les-Bains en date du 22 février 2017 relative à l'accord de la Commune pour l'achèvement de la procédure de modification du PLU par la Communauté d'Agglomération,
VU l'article L. 153-36 du Code de l'Urbanisme aux termes duquel :
« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions. »
Qu'en conséquence, il importe d'exposer au Conseil Communautaire le contexte justifiant de faire évoluer le PLU de la Commune de Thonon-les-Bains, à savoir :

CONSIDERANT la nécessité de renforcer, réajuster et préciser les protections environnementales, agricoles, paysagères et patrimoniales,
CONSIDERANT la nécessité de renforcer la cohérence d'ensemble et la mixité des quartiers neufs ou anciens,
CONSIDERANT la nécessité de permettre le phasage dans le temps et la cohérence finale des secteurs de développement,
CONSIDERANT la nécessité de renforcer le traitement de la relation des projets au grand paysage et au paysage de la rue,
CONSIDERANT la nécessité de toiletter et actualiser le règlement d'urbanisme,
CONSIDERANT qu'il apparaît en conséquence utile d'adapter le PLU de la Commune sur ces points,
CONSIDERANT que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :
- changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

THONON
agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la mise en œuvre de la modification n°1 du PLU de Thonon-les-Bains selon, notamment, les orientations d'évolution indiquées dans la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Acte certifié exécutoire le 20 JUIL. 2017
Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 JUIL. 2017
Notifié ou publié, le 20 JUIL. 2017
Le Président

CA THONON AGGLOMERATION